

DES ASSOCIATIONS DE RIVERAINS D'AÉRODROMES

de toute la France

ufcna

Union Française Contre
les Nuisances des Aéronefs
ASSOCIATION NATIONALE



Association des Riverains
de l'Aérodrome de
Biscarrosse-Parentis
et des usagers du lac de Biscarrosse-Parentis



DCA
DES OLNONES



ADNA72



ACNAL
Association loi 1901
Contre les Nuisances de
l'Aérodrome de Lasclaveries
LASCLAVERIES (64)



ADECNA
Tous mobilisés pour
notre cadre de vie



**Association
Contre
les Dangers et les
Nuisances
Aériennes**
AcDNA74 | acdna74@gmail.com



ARALE
Association des Riverains
de l'Aérodrome de
Lognes-Emerainville

MARIBA
Mouvement Associatif des
Riverains de l'Aéroport
de Lyon Bron
BRON



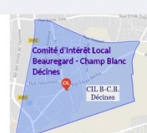
**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT
SAVOIE**



SiD
INITIATIVE ET
DÉFENSE DE
CANNES LA BOCCA



**MALISSARD
SANS NUISANCES**
AÉRODROME DE
VALENCE-CHABEUIL



**Comité d'Intérêt Local
Breugnot - Champ Blanc
Déclines**

ARAF
ASSOCIATION DES RIVERAINS
DE L'AÉRODROME DE FRÉJUS

FRONTENAS (69)



ADNA
ASSOCIATION DE DÉFENSE
CONTRE LES NUISANCES AÉRIENNES



**Alliance
Associative**

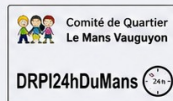
ADRACH
ALSACE



CNABI38



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT
RHÔNE**



**Comité de Quartier
Le Mans Vauguyon**

DRP124hDuMans



ANTI VOL
Association des Riverains de l'Aérodrome de Chambéry-Meyrie

Ensemble, faisons entendre la voix des riverains !

Qui sont les auteurs de cette tribune ?

Alors que l'urgence environnementale et climatique, les enjeux de santé publique et la nécessité d'un effort partagé s'imposent à tous, les associations de riverains d'aérodromes de métropole et d'outre-mer, associés à l'Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs (UFCNA), alertent sur une exception française qui constitue un privilège archaïque et injustifiable: l'absence de réglementation environnementale de l'aviation générale

Deuxième épisode de chaleur avant l'été : l'aviation générale toujours hors des règles communes

La France connaît son deuxième épisode de chaleur exceptionnel en moins d'un mois, avant même le début de l'été.

Partout, les pouvoirs publics appellent à la sobriété. Les citoyens sont invités à réduire leur consommation d'énergie, à modifier leurs comportements et à limiter leurs impacts sur l'environnement. Les collectivités, les entreprises, les agriculteurs et de nombreux secteurs économiques sont soumis à des contraintes croissantes dictées par l'urgence environnementale et les enjeux de santé publique.

À chaque crise climatique ou épisode de pollution, le même principe est invoqué : chacun doit participer à l'effort collectif.

Une exception dans le ciel

Pourtant, un secteur continue à évoluer en dehors de ce mouvement : l'aviation générale.

Aviation légère de loisir, aviation sportive, aviation privée et d'affaires, hélicoptères de transport privé, ULM, parachutisme, voltige, vols touristiques...soit plusieurs centaines d'aérodromes, des centaines de milliers de mouvements en tous sens sur l'ensemble du territoire national et des millions de Français exposés à ces nuisances.

Alors que les contraintes environnementales se renforcent partout ailleurs, l'aviation générale continue à bénéficier d'une situation d'exception.

Ce qui est interdit au sol reste autorisé dans le ciel

Des exemples parmi d'autres : les carburants plombés sont toujours en usage alors qu'ils ont disparu depuis longtemps de la circulation routière ; l'AvGas 100LL contient du plomb et du benzène (hautement cancérigène) à des concentrations pouvant atteindre 1 g/l. Et en matière de gaz à effet de serre, selon l'ADEME, un avion de tourisme émet en moyenne 4,6 kg de CO₂ par kilomètre parcouru, soit 26 fois plus qu'une voiture et 50 fois plus que le train, par passager.

Lors des épisodes de pollution atmosphérique ou de chaleur extrême, des restrictions sont imposées ou envisagées dans de nombreux domaines. L'aviation générale, elle, poursuit ses activités sans aucune limitation.

Les habitants dans le rôle des pigeons !

Les populations survolées ne sont ni à l'origine des nuisances, ni bénéficiaires des activités qui les génèrent. Pourtant, ce sont elles qui en supportent les conséquences. Et lorsqu'elles demandent protection ou régulation, on leur reproche de gâcher la fête. C'est encore à elles qu'il est demandé de faire preuve de compréhension, de patience et de modération !

Pas de règles, pas de limites

Dans la totalité des autres secteurs, les nuisances environnementales sont encadrées par des règles, des objectifs à atteindre et des mécanismes de contrôle. Dans le domaine de l'aviation générale, les activités aériennes peuvent se développer sans cadre environnemental ; qu'il s'agisse de pollution atmosphérique, de pollution sonore ou d'atteinte au développement durable des territoires.

Cette situation n'est plus acceptable ni sur le plan environnemental, ni sur le plan sanitaire, ni sur le plan démocratique.

L'effort collectif ne peut pas s'arrêter au bord des pistes

Alors que l'ensemble de la société est appelé à faire des efforts, rien ne justifie qu'un secteur entier continue à demeurer largement à l'écart des exigences qui s'imposent désormais à tous les autres.

Les épisodes climatiques exceptionnels que connaît aujourd'hui notre pays rendent cette question plus urgente que jamais.

Comme tous les autres secteurs d'activité, l'aviation générale doit désormais se soumettre aux exigences de préservation de l'environnement, de protection de la santé publique et respecter les populations qu'elle survole.

Le ciel ne peut plus rester un espace d'exception.

Le 19 06 2026

Contact

06 73 77 68 15

ufcna.aviationgenerale@gmail.com

Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs (UFCNA)

<https://www.ufcna.eu/>